

# COMMISSION BANCAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU CONTROLE DES  
ETABLISSEMENTS DE CREDIT  
GENERAUX ET SPECIALISES

JUIN 2007

Sophie BOHIN  
Hervé CAPDEROU  
Véronique MICHELITZ

## SOCIETES D'AFFACTURAGE

Exercice 2006 : activité, résultats et risques

***1. Les sociétés d'affacturage ont enregistré de bonnes performances au cours de l'exercice 2006 :***

→ ***le volume d'activité a progressé à un rythme dynamique (+13%) pour dépasser pour la première fois le seuil de 100 GEUR de créances traitées ;***

→ ***l'amélioration du taux de marge qui s'établit à 4,34% contre 4,19% en 2005 a permis à la majorité des sociétés d'affacturage d'accroître leurs revenus et d'améliorer sensiblement leur rentabilité en dépit d'une vive concurrence soulignée unanimement par les acteurs du marché. Le PNB des factors a ainsi enregistré une progression de 10% pour atteindre 739 MEUR. Le coefficient d'exploitation moyen a baissé de 61,4% en 2005 à 57,3%.***

→ ***le taux de créances douteuses n'a pas évolué significativement, passant de 4,8% à 4,7%. Ces chiffres doivent néanmoins être interprétés avec prudence. Si dans certains cas un déclassement automatique est opéré selon les délais prévus par la réglementation comptable, la plupart des établissements ne déclassent pas les impayés lorsque la situation financière du débiteur ne semble pas en cause. Si cette pratique n'est pas contraire à la réglementation, les critères retenus pour apprécier le caractère douteux d'une créance impayée peuvent différer d'un établissement à l'autre, et ne font pas toujours l'objet de règles clairement formalisées.***

→ ***même si le coût du risque enregistré par les 15 spécialistes du secteur a presque doublé par rapport à 2005, il n'a absorbé qu'environ 5% du PNB et reste contenu. Pour mémoire, ce taux avait atteint 8,64% en moyenne entre 1997 et 1999. Le stock de créances restées impayées après leur échéance a par ailleurs progressé pour atteindre 15% de l'encours d'affacturage contre 11% en 2005.***

***Rappelant que les sociétés d'affacturage sont selon les cas exposées sur leurs clients, les adhérents, ou sur les débiteurs des créances acquises, il est apparu que l'augmentation du coût du risque est principalement imputable à des défaillances de clients. A cet égard, le nombre d'incidents liés à***

*des prises en garantie de factures non valides aurait sensiblement augmenté en 2006. Il peut être cependant souligné que la part des encours d'affacturage sur des adhérents présentant un profil risqué est en diminution, de 58% à 56%. En outre, les financements accordés à des entreprises en défaut ou présentant un risque de défaillance élevé sont passés de 14% à 9%. Enfin, 95% (3GEUR) des encours recensés sur les dix premiers débiteurs des établissements ayant répondu à l'enquête portent sur des encours bénéficiant d'une notation FIBEN favorable. L'encours sur des débiteurs notés défavorablement ne s'élève qu'à 159 MEUR.*

**→ enfin, le résultat net des 15 établissements ne réalisant que des opérations d'affacturage a progressé de 20% pour atteindre 174 MEUR.**

# SOMMAIRE

## *Note méthodologique*

### **Première partie** : L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2006

- 1.1. Evolution du volume d'activité
- 1.2. Parts de marché
- 1.3. Evolution des encours portés par les factors
- 1.4. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité
- 1.5. Evolution de l'offre

### **Seconde partie** : Analyse de la clientèle et des risques

- 2.1. Typologie de la clientèle d'adhérents
- 2.2. Risques sur les adhérents
- 2.3. Risques sur les débiteurs
- 2.4. Modalités d'appréciation et de suivi des risques de crédit
- 2.5. Evolution du stock d'impayés
- 2.6. Créances douteuses et procédures de déclassement
- 2.7. Provisionnement

### **Troisième partie** : Les résultats des entreprises d'affacturage

- 3.1. Des performances globales satisfaisantes
- 3.2. Le niveau des marges est stabilisé
- 3.3. La rentabilité d'exploitation progresse
- 3.4. Le coût du risque, bien que limité, est en augmentation notable

### **Quatrième partie** : Contrôle interne

- 4.1. Contenu des rapports annuels sur le contrôle interne
- 4.2. Plans de continuité d'activité

## **Note méthodologique :**

La présente étude<sup>1</sup> est basée principalement sur l'analyse des états comptables et prudentiels remis par les établissements de crédit effectuant des opérations d'affacturage, ainsi que sur les réponses à un questionnaire détaillé qui a été adressé en début d'année 2007.

La population étudiée comprend 24 établissements de crédit (dont deux succursales d'établissements européens). Pour un certain nombre d'analyses, le champ de l'étude a été restreint à 15 établissements dont l'affacturage constitue l'activité essentielle. Ces établissements sont désignés dans l'étude sous le vocable « factors purs ».

Les commentaires tiennent naturellement compte des informations recueillies dans le cadre des échanges réguliers entre le Secrétariat général de la Commission bancaire et les représentants d'établissements, et des informations contenues dans les rapports annuels sur le contrôle interne, les rapports d'audit interne communiqués par les établissements, et les rapports d'enquête sur place.

---

<sup>1</sup> Extrait de l'étude réalisée pour la Commission bancaire.

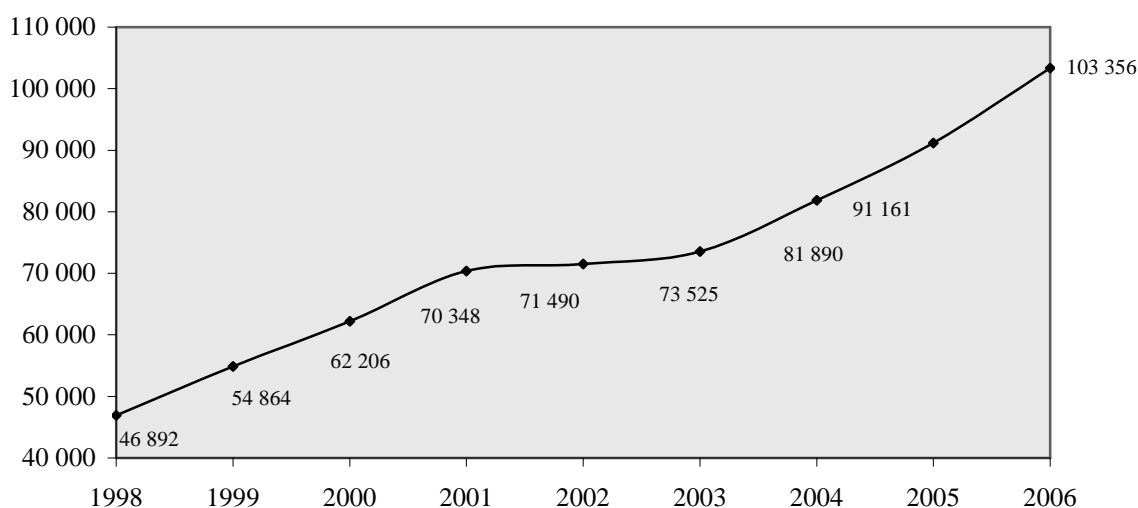
# PREMIERE PARTIE

## L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES DANS L'AFFACTURAGE EN 2006

### 1.1. EVOLUTION DU VOLUME D'ACTIVITE

A l'instar des deux années précédentes<sup>2</sup>, le marché de l'affacturage a poursuivi sa croissance sur un rythme dynamique. Le chiffre d'affaires, indicateur mesurant le montant des créances traitées par les factors, a en effet progressé de 13,4% en 2006 pour s'établir globalement à 103 GEUR contre 91 GEUR au 31 décembre 2005. Cette tendance s'est accélérée au premier trimestre 2007, le montant des créances prises en charge progressant de 21,4% par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année 2006, le nombre total de clients des factors (également désignés sous les termes "adhérents" ou "vendeurs") a enregistré une croissance de 3,5% pour s'établir à 26 252.

Évolution du chiffre d'affaires (en ME)



<sup>2</sup> Progression de 11 % du chiffre d'affaires entre 2005/2006 et 2004/2005.

## 1.2. PARTS DE MARCHÉ

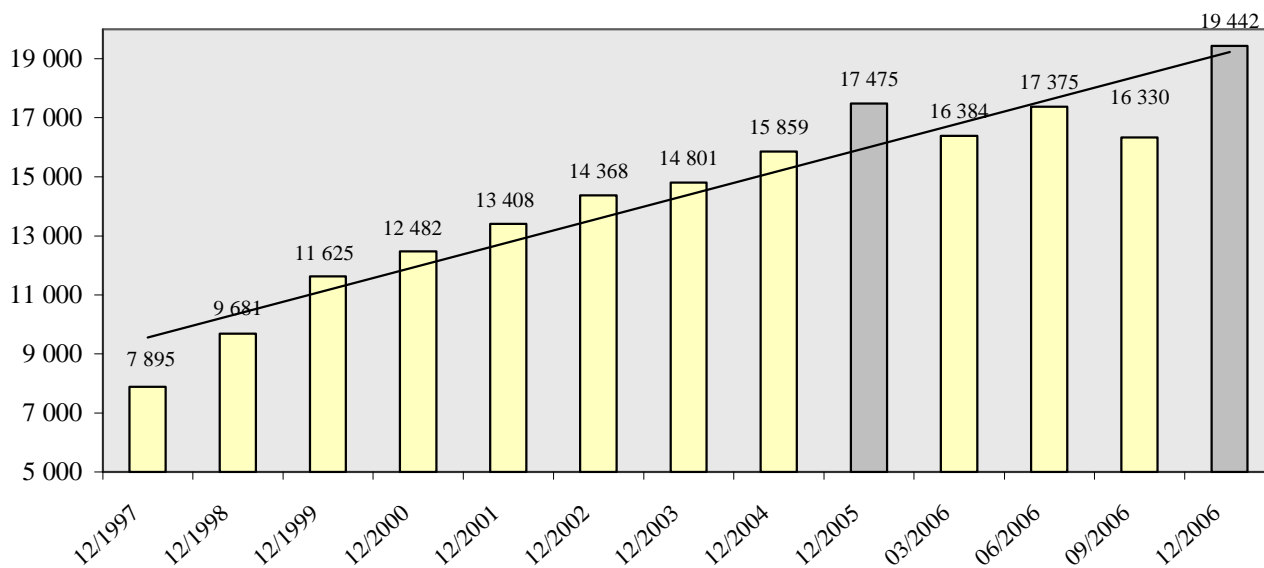
Le marché français de l'affacturage apparaît modérément concentré. L'indice Herfindhal-Hirschmann<sup>3</sup>, calculé sur la base de la répartition des chiffres d'affaires traités, est demeuré stable en 2006 (0,13). De façon unanime, les dirigeants rencontrés par le SGCB estiment d'ailleurs que la concurrence est très vive.

Le marché est cependant dominé par cinq principaux acteurs, qui réalisent 73% de l'activité globale.

## 1.3. EVOLUTION DES ENCOURS PORTES PAR LES FACTORS

La croissance de l'activité s'est naturellement traduite par une progression (+11,1% sur un an) des encours comptables de créances commerciales portées par les sociétés d'affacturage, qui atteignent près de 20 GEUR au 31 décembre 2006 contre 17,5 GEUR un an plus tôt. On remarquera que le rythme de l'augmentation des encours des factors est proche de celui observé pour l'ensemble des établissements de crédit<sup>4</sup>.

Évolution de l'encours de créances acquises (en ME)



Il peut être également souligné la croissance notable des encours sur des entreprises non-résidentes (essentiellement portés par les leaders du métier), passés de 904 MEUR à 1,5 GEUR entre 2005 et 2006. Cette tendance devrait s'accroître avec la volonté affirmée des établissements de proposer une solution de financement et/ou de garantie transfrontalière à leurs clients. Par ailleurs, le développement d'implantations à l'étranger devrait se poursuivre.

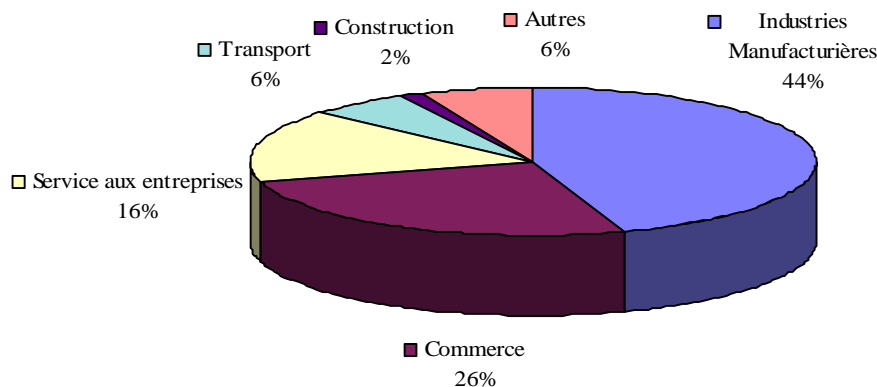
<sup>3</sup> L'indice Herfindhal-Hirschmann est un indicateur de concentration. Il est égal à la somme des carrés de la part de marché de chaque acteur. Un indice égal à 1 correspondrait à un monopole. Plus l'indice tend vers zéro et plus le marché est dispersé.

<sup>4</sup> Les encours de crédit à la clientèle de l'ensemble des établissements de crédit (données comptables individuelles) ont progressé de 12% entre le 31/12/2005 et le 31/12/2006 (source : SGCB – service des études bancaires).

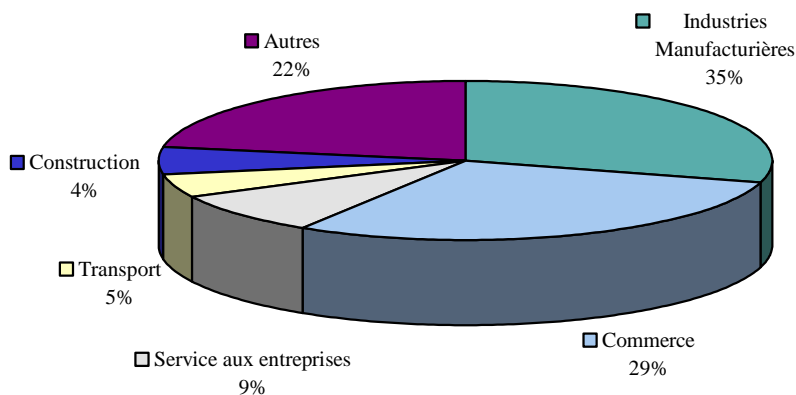
## 1.4. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Selon les réponses au questionnaire annuel, la répartition de l'activité suivant les secteurs marque peu d'évolution par rapport aux années précédentes : l'industrie manufacturière et le secteur du commerce représentent environ les deux tiers de la clientèle<sup>5</sup>, et une proportion à peu près équivalente des débiteurs des créances acquises.

Répartition des adhérents par secteurs économiques



Répartition des débiteurs par secteurs économiques



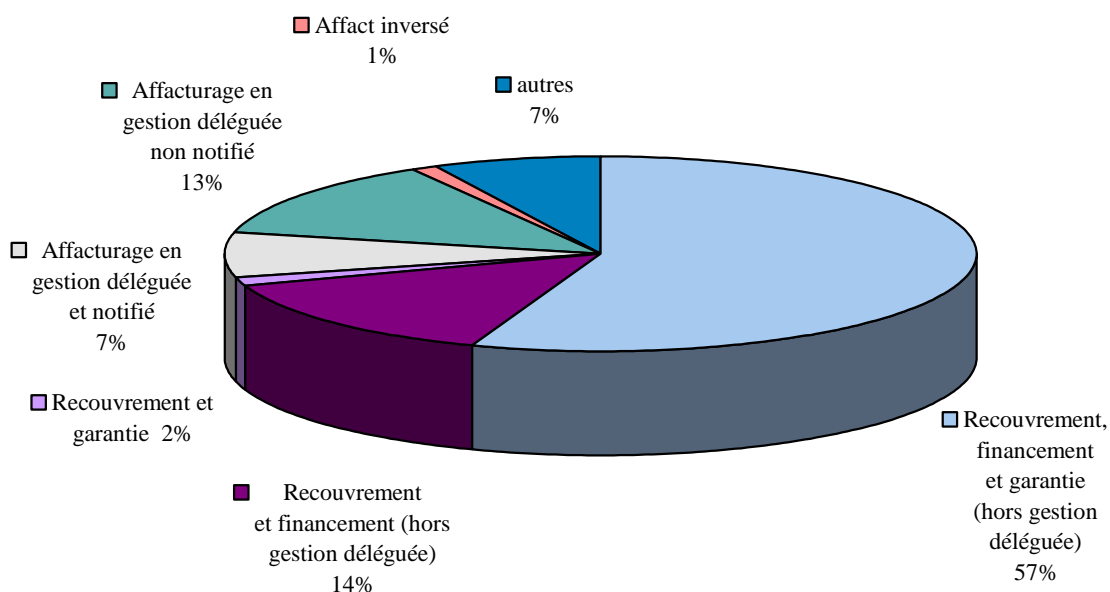
## 1.5. EVOLUTION DE L'OFFRE

Les services offerts par les sociétés d'affacturage intègrent généralement l'octroi d'un financement à court terme couvrant tout ou partie du montant des factures cédées par le client, le recouvrement de ces factures, et l'octroi de garanties de bonne fin couvrant le risque d'impayé en cas de défaillance des débiteurs. La part des opérations intégrant cette offre globale, s'est stabilisée à hauteur de 57% du chiffre d'affaires réalisé par les factors en 2006.

<sup>5</sup> Adhérents (remettants)

La part des opérations de gestion déléguée, dans lesquels le factor propose le financement sans effectuer le recouvrement des factures qui reste du ressort des adhérents, se maintient à hauteur de 26% du chiffre d'affaires global. Ce service est développé essentiellement par les leaders du marché, pour lesquels il représente une part significative du chiffre d'affaires traité. Il s'adresse traditionnellement en priorité à des grandes entreprises, dont les procédures de recouvrement font l'objet d'un audit préalable par le factor.

### Répartition de l'activité par types d'opérations



Dans un contexte de progression sensible de l'activité depuis trois ans<sup>6</sup>, alors même que le marché ne paraît pas avoir encore atteint sa pleine maturité<sup>7</sup>, les sociétés d'affacturation cherchent à élargir leur offre de services afin de cibler de nouveaux segments de clientèle et de diversifier les sources de revenus. Le marché hexagonal s'inspire notamment du marché britannique, le plus développé d'Europe.

Les différents axes de développement présentent, dans certains cas, des risques particuliers qui nécessitent la mise en œuvre au sein des établissements de procédures spécifiques d'analyse des risques de crédit et des risques opérationnels. Parmi les produits faisant l'objet de développements, on peut notamment citer :

- L'affacturation dit inversé dans lequel c'est le débiteur qui propose à son fournisseur le financement de sa dette directement auprès d'un factor.
- Le montage d'opérations de titrisation de créances commerciales, pour le compte de grandes entreprises.
- Le démarchage d'entreprises faisant l'objet de LBO, par l'intermédiaire de banques d'affaires ou de sociétés de capital risques.

<sup>6</sup> Progression de 40% du chiffre d'affaires entre 2003 et 2006 contre 18% entre 2000 et 2003.

<sup>7</sup> 10 % seulement des entreprises ont recours à l'affacturation (source : AGEFI du 8 février 2007). Nombre de sociétés d'affacturation au Royaume Uni en 2004 : 100 pour un CA de 184 GEUR (248 GEUR en 2006) contre 40 sociétés pour un CA de 121 GEUR en Italie et 20 établissements en France pour un CA 81 GEUR (100 GEUR en 2006).



▪ L'octroi de financements gagés sur des actifs physiques (stocks, parc de véhicules, outillages, immeubles, actifs incorporels), selon la technique de « l'Asset Based Lending », répandue en Grande Bretagne, et dont le développement en France devrait être favorisé par la récente réforme du régime des sûretés. Dans ce cadre, au lieu de limiter le financement à une fraction des créances cédées par le client (en général 80 à 90%), le factor finance au-delà de ce montant (ex : 120 à 150%), en prenant une garantie complémentaire sous forme de gage sur des actifs.

▪ La syndication de contrats d'affacturage.

▪ La poursuite du développement de l'affacturage en gestion déléguée, dans le cadre duquel le recouvrement des créances reste effectué par le client cédant.

Par ailleurs, au-delà des opérations de crédit, les sociétés d'affacturage cherchent à développer une offre de service destinée à accroître la part des commissions dans leurs revenus. Il s'agit notamment :

▪ de services de gestion et de recouvrement de créances commerciales acquises par les réseaux bancaires dans le cadre de la loi Dailly ;

▪ d'offres de suivi de la gestion du poste client et de paiement en ligne ;

▪ de services de renseignement commercial ou de courtage d'assurance crédit.

## SECONDE PARTIE

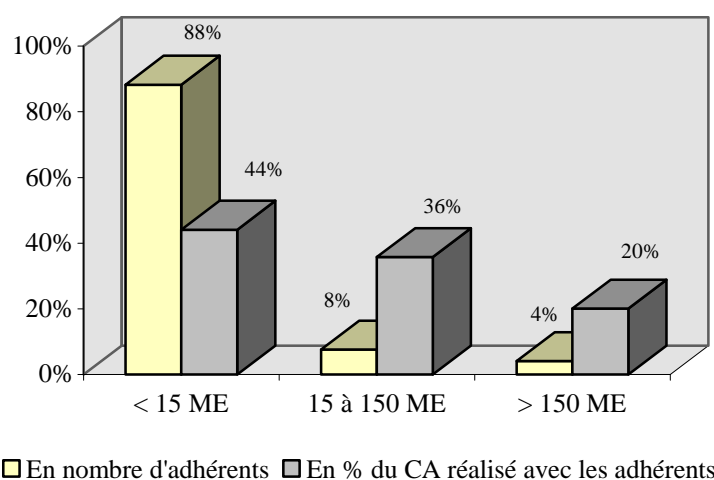
### ANALYSE DE LA CLIENTELE ET DES RISQUES

#### 2.1. TYPOLOGIE DE LA CLIENTELE D'ADHERENTS

Les adhérents sont toujours, très majoritairement, des entreprises de taille moyenne (88% des adhérents ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 15 MEUR en 2006 contre 89% en 2005) voire des TPE (55% des adhérents réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 MEUR), qui constituent pour certains établissements une cible de développement privilégiée.

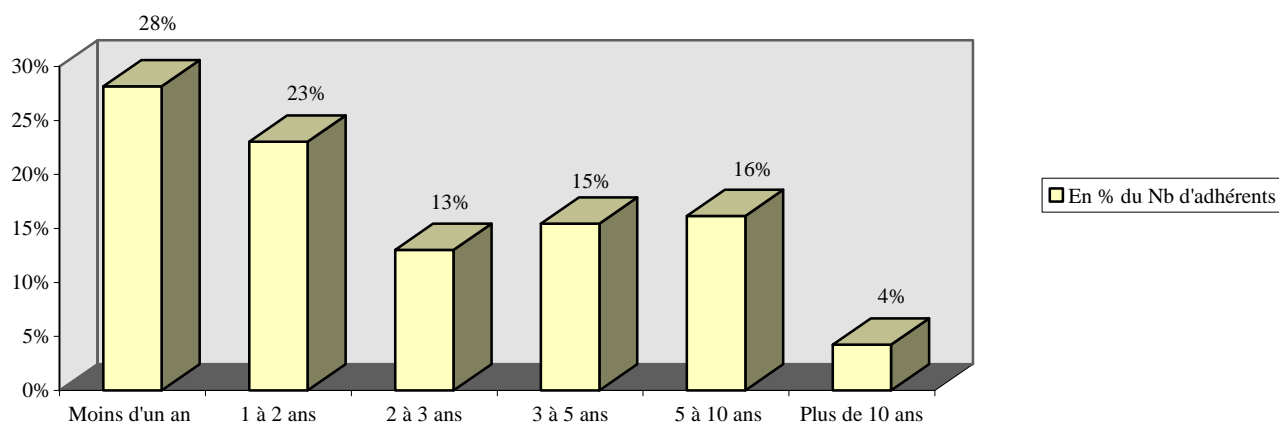
Les factors réalisent la majeure partie du volume de leur activité avec des adhérents (vendeurs) dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 MEUR (56% en 2006 et 2005).

**Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des adhérents (vendeurs)**



Les adhérents recrutés depuis moins d'un an représentent 28% de la population totale en 2006 (contre 30% en 2005) et sont à l'origine de 16% de l'activité des factors contre 20% l'an passé. Cette tendance semble traduire, en dépit d'une concurrence sévère, une meilleure fidélisation sur l'exercice 2006. Seulement 20% des adhérents ont une ancienneté supérieure à 5 ans (contre 28% en 2005).

## Ancienneté des relations avec les adhérents au 31 décembre 2006



Interrogés sur les motifs de résiliation des contrats d'affacturage enregistrés durant l'exercice, les établissements citent en premier lieu le choix du client de renoncer à ce type de financement (disparition du besoin, cessation d'activité), puis le départ du client à la concurrence, et en troisième lieu la décision du factor de mettre fin à la relation (en raison de la médiocre qualité des créances cédées, du non respect des conditions contractuelles, ou de la dégradation de la situation financière du client).

## 2.2. RISQUES SUR LES ADHERENTS

### 2.2.1. Répartition sectorielle

Au 31 décembre 2006, les 15 principaux factors ont déclaré au Service Central des Risques de la Banque de France un total de 12 GEUR d'engagements<sup>8</sup> contre 9 GEUR en janvier 2006<sup>9</sup>. Les sociétés d'affacturage apparaissent ainsi à l'origine de 5% des concours à court terme accordés aux entreprises par le secteur bancaire.

La part des engagements sur l'industrie manufacturière est de 54%. Parmi ces engagements, il peut être souligné que les industries de base qui travaillent notamment pour les secteurs aéronautiques ou automobiles (travail des métaux, métallurgie etc...) représentent 2,37 GEUR soit près de 19 % des encours. Par ailleurs, l'industrie automobile elle-même représente 8% des financements. Enfin, 22% des encours (2,7 GEUR) portent sur des engagements vis-à-vis du secteur du commerce de gros.

Les vingt-quatre derniers mois ont été marqués par une diminution du nombre de défaillances d'entreprises, traduisant une conjoncture globalement favorable. Dans l'industrie manufacturière, cette baisse a été de -4% en 2005 et de -7% en 2006 (cf. annexe 5).

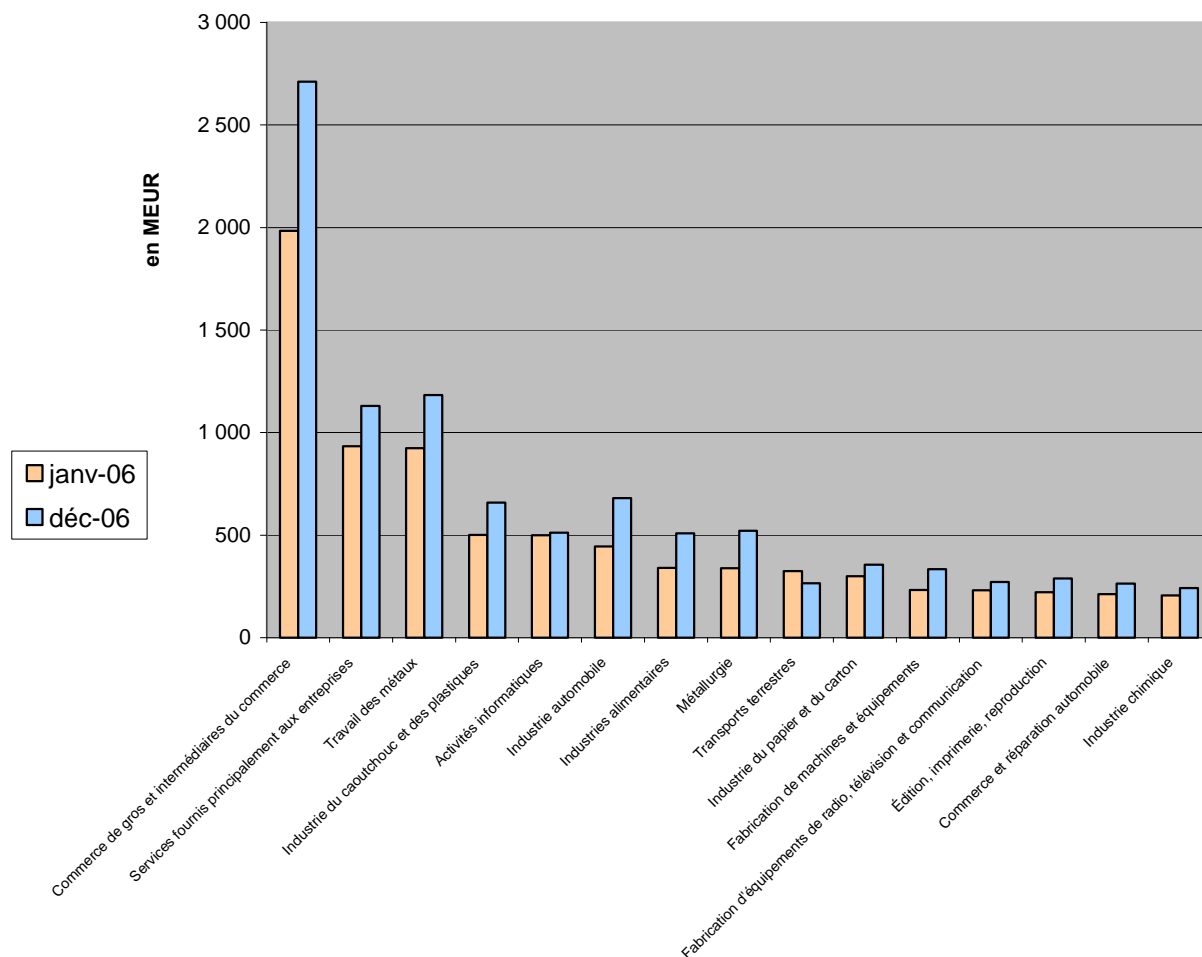
Cependant, le rythme de la baisse s'est ralenti sur les trois derniers mois de l'année 2006. Plusieurs établissements ont à cet égard fait part de signes de dégradation de la situation de certaines entreprises, se traduisant par une recrudescence des défaillances notamment d'entreprises moyennes

<sup>8</sup> Soit un taux de représentativité de 67% (encours déclarés par les 15 principaux factors dans les états prudentiels : 18 GEUR)

<sup>9</sup> Outre la progression des encours, l'augmentation des montants déclarés peut provenir de la baisse des seuils de déclaration intervenue à compter de janvier 2006, qui a sans doute été imparfaitement prise en compte lors de la première centralisation.

(chiffre d'affaires supérieurs à 15 MEUR). Les sous-traitants de l'automobile et de l'aéronautique sont cités parmi les entreprises les plus fragiles.

### Les 15 principaux secteurs bénéficiaires déclarés au SCR



Source : Banque de France/Service Central des Risques

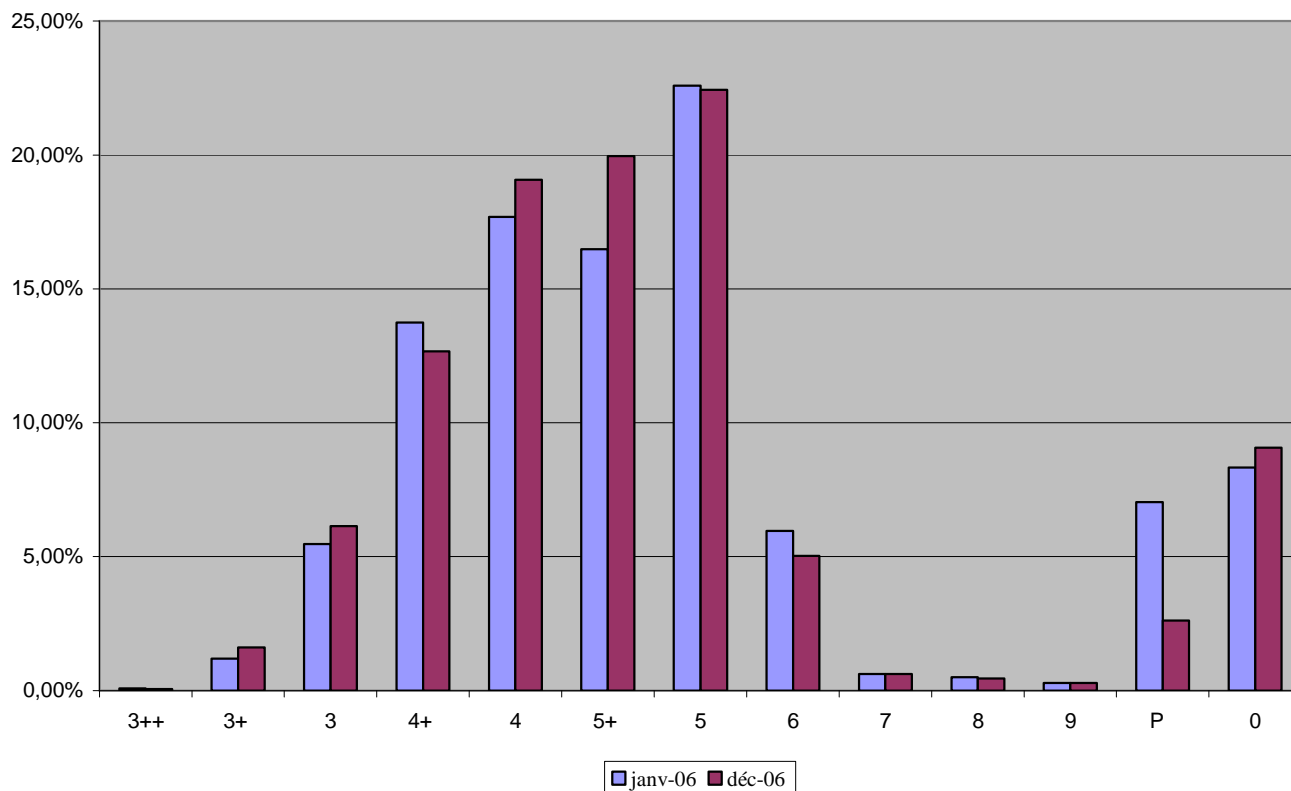
### 2.2.2. Situation financière des adhérents

L'examen de la qualité des adhérents permet d'appréhender le risque de crédit supporté par les sociétés d'affacturage. En effet, au-delà de la garantie procurée par les créances sur les débiteurs, ces établissements demeurent exposés à des risques de pertes en cas de défaillance de leur client. Ces risques se manifestent dans le cadre des contrats « avec recours » (43% des contrats) en cas de double défaut du débiteur et de l'adhérent. Plus généralement, ces risques résultent du caractère non valide total ou partiel de ces créances (consécutives à une cession « frauduleuse » de créances fictives ou anticipées de la part de l'adhérent).

Or, grâce à la garantie que constitue la cession de créances, l'affacturage permet à des entreprises dont la situation financière est médiocre d'avoir un accès plus aisé au financement de leur cycle d'exploitation. Ce profil se reflète dans la répartition des encours déclarés au Service central des risques selon la cotation Banque de France des adhérents. La part des encours d'affacturage sur des adhérents

présentant un profil risqué<sup>10</sup> s'établit à 56% au 31 décembre 2006. Une tendance à l'amélioration est néanmoins observée (58% à fin janvier 2006 et 62% en 2005). Ces encours risqués demeurent concentrés sur les cotations 4 et 5 (81% du portefeuille<sup>11</sup> est noté au minimum 5 contre 77% l'an passé), tandis que les financements accordés à des entreprises en défaut ou présentant un risque de défaillance élevé ont diminué au cours des derniers mois<sup>12</sup>.

### Poids relatif des notations d'engagements court terme des principaux factors



Source : Banque de France/Service Central des Risques

## 2.3. RISQUES SUR LES DEBITEURS

### 2.3.1. Typologie des débiteurs

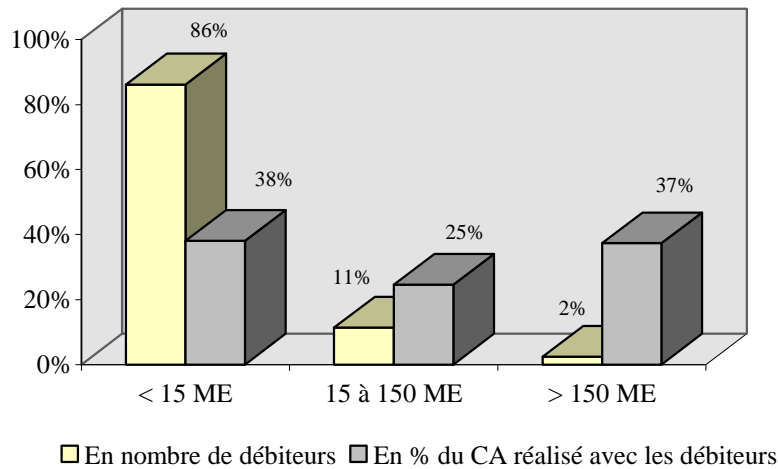
Selon les réponses au questionnaire, 86% des débiteurs (acheteurs) auraient un chiffre d'affaires inférieur à 15 MEUR. La part de l'activité produite avec des acheteurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 MEUR est cependant largement majoritaire à hauteur de 62%.

<sup>10</sup> Cotations 5+, 5, 6, 7, 8, 9, P, traduisant une probabilité de défaut à un an supérieure à 2%.

<sup>11</sup> Encours déclarés au SCR par les établissements réalisant uniquement des opérations d'affacturage.

<sup>12</sup> Cotations 6 à 9, traduisant une probabilité de défaut à 1 an supérieure à 5,1%.

### Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des acheteurs



#### 2.3.2. Répartition sectorielle

Sur la base du recensement des 10 premières contreparties des factors, il ressort que 57% des engagements vis-à-vis des acheteurs portent sur le secteur du commerce (25% commerce de détail, 17% commerce et réparation automobile, 15% commerce de gros), 8% sur l'industrie automobile.

#### 2.3.3. Situation financière des débiteurs

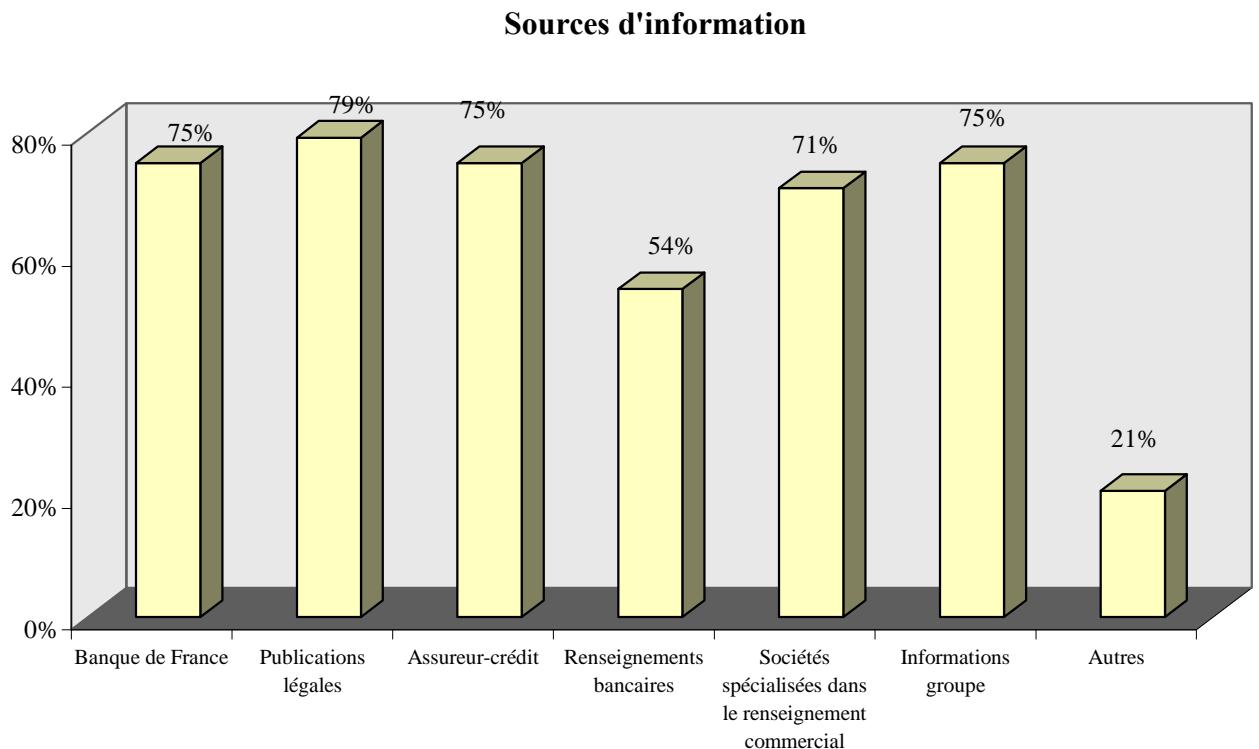
Dans le cadre des contrats sans recours contre l'adhérent, les sociétés d'affacturage sont directement exposées au risque de défaillance des acheteurs. Ces risques sont le plus souvent couverts auprès d'une compagnie d'assurance crédit. Cependant, compte tenu de l'existence de plafonds d'indemnisation, et du fait d'une certaine concentration des risques, notamment sur les grands donneurs d'ordre de l'industrie ou les grands distributeurs, la défaillance d'une grande entreprise pourrait avoir un impact significatif sur les factors.

Etant donnée la concentration des risques mentionnée plus haut, la qualité moyenne des créances acquises a pu être évaluée au travers de la liste des dix premiers débiteurs communiquée par les établissements interrogés. Les dix premiers débiteurs représentent pour les leaders du secteur près de 15% de leurs encours au 31 décembre 2006. Il ressort que 95% des encours ainsi recensés portaient sur des entreprises bénéficiant d'une cotation FIBEN favorable<sup>13</sup>. L'encours des débiteurs notés défavorablement s'élevait à 159 MEUR pour un encours noté favorablement à hauteur de 3 GEUR.

<sup>13</sup> Cotations Fiben de 3++ à 4 (hors cotation 0).

## 2.4. MODALITES D'APPRECIATION ET DE SUIVI DES RISQUES DE CREDIT

Pour sélectionner les débiteurs, les factors continuent à privilégier l'analyse individuelle des dossiers et le recours à des scores.



Source : Enquête affacturage 2006

Même si les factors ont développé des outils de sélection de leurs engagements sur un mode industriel qui ont fait leur preuve, ils ne semblent pas encore disposer d'un outil de suivi exhaustif et fin par notations internes de leurs risques.

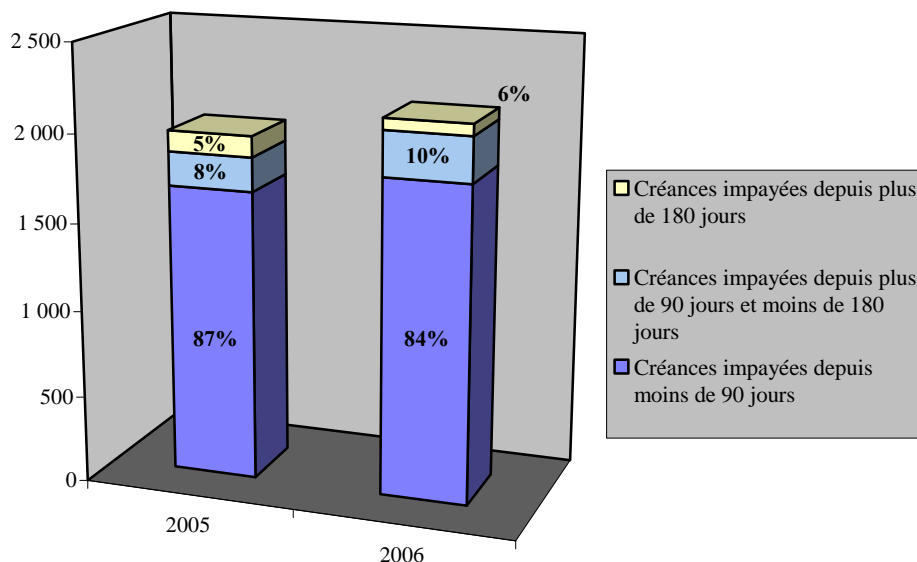
Aussi, la notation des encours et l'enrichissement des bases de données constituent des chantiers prioritaires pour la plupart des établissements, notamment ceux envisageant d'utiliser un modèle de notation interne. La complexité de la tâche réside souvent dans le nombre important de contreparties et la difficulté à obtenir les éléments d'analyse financière sur des débiteurs avec lesquels les établissements n'ont pas de relation commerciale.

A cet égard, il convient de souligner qu'un seul factor a communiqué, dans le cadre du questionnaire, des procédures précises de mesure du risque portant à la fois sur les adhérents et sur les débiteurs. Ces procédures seraient révisées régulièrement et l'établissement déclare s'être fixé comme objectif de parvenir à une notation exhaustive de ses débiteurs et adhérents. Les autres factors poursuivent leurs travaux internes de notation et surtout de prise en compte des notations de leur maison mère.

## 2.5. EVOLUTION DU STOCK D'IMPAYES

Le stock de créances brutes restées impayées après leur échéance<sup>14</sup> a augmenté très sensiblement entre fin 2005 et fin 2006 (+44%) pour s'établir à 2,8 GEUR. Au 31 décembre 2006, ce stock d'impayés représente 14,8% de l'encours d'affacturage contre 11,4% en 2005.

**Stock de créances impayées à l'échéance (en MEUR)**



Source : Enquête affacturage 2006

Ces résultats masquent de grandes disparités entre les principaux établissements, ce taux s'échelonnant entre 10,5% et 21%. Il est cependant nécessaire de souligner une diminution du taux de créances impayées observée chez la plupart des factors à fin mars 2007. Il est en outre possible que les disparités relevées traduisent une plus ou moins grande fiabilité des données reportées sur cet état annexe de la BAFI.

Selon le questionnaire annuel, le stock d'impayés de plus de 90 jours aurait augmenté, alors qu'à l'inverse les créances impayées depuis plus de 180 jours auraient sensiblement diminué.

Enfin, les retards de paiement en matière de créances commerciales, notamment de la part de grands acheteurs dont la solidité financière ne fait pas de doute, demeurent une pratique courante.

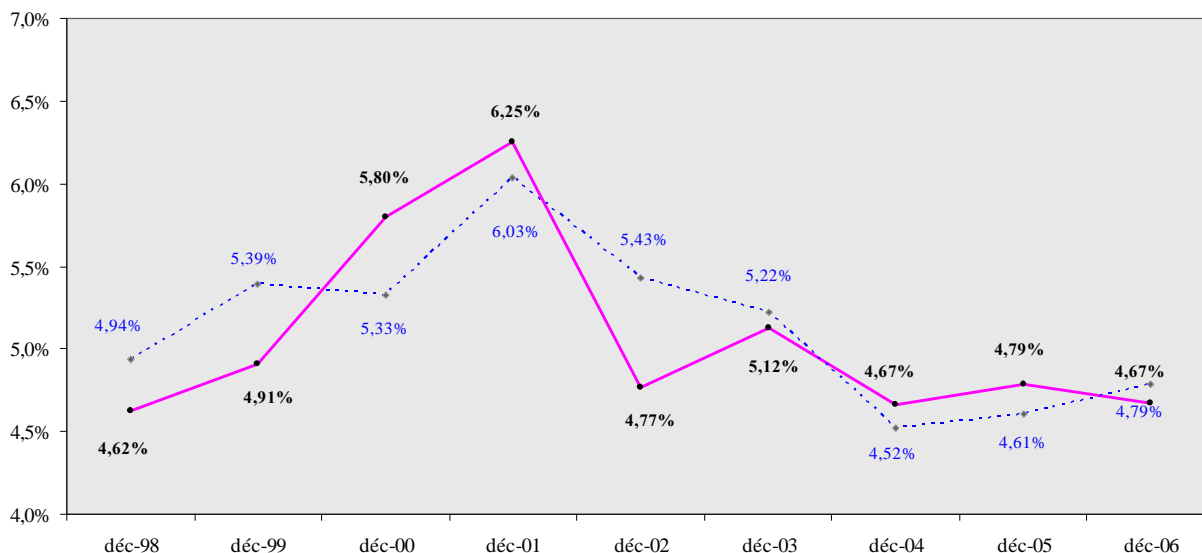
<sup>14</sup> Données BAFI (état 4026).



## 2.6. CREANCES DOUTEUSES ET PROCEDURES DE DECLASSEMENT

Le taux moyen de créances douteuses brutes<sup>15</sup> de l'ensemble des établissements ayant répondu à l'enquête a peu évolué, passant de 4,8% en décembre 2005 à 4,7% en 2006 (contre 3,03% en 2006 pour l'ensemble des établissements de crédit<sup>16</sup>).

Taux de douteux



—●— taux de douteux sur l'ensemble des sociétés d'affacturage    - - - - - taux de douteux sur panel des 15 facteurs purs

Source : Données BAFI

La comparaison entre les établissements montre de grandes disparités qui ne peuvent clairement être interprétées comme reflétant dans tous les cas la qualité respective de leurs portefeuilles. Les règles appliquées en matière de déclassement des créances douteuses divergent sensiblement d'un établissement à l'autre. Au cours des derniers mois, les efforts d'uniformisation entrepris par certains groupes dans le cadre des travaux de Bâle 2 afin notamment d'assurer une homogénéité des données de défaut ont conduit certaines sociétés d'affacturage à modifier leurs pratiques antérieures dans le sens d'un déclassement plus systématique des créances.

Dans le cadre de l'enquête<sup>17</sup>, le SGCB a demandé que lui soient communiquées les procédures en vigueur. On notera à cet égard que la qualité de la formalisation des procédures est apparue très diverse selon les établissements. Sur le fond, l'essentiel des divergences réside dans le traitement des impayés relevant de problèmes techniques et non de l'incapacité de paiement du débiteur.

A titre d'illustration, on notera que certains facteurs ne déclassent pas les encours acheteurs impayés depuis plus de trois mois<sup>18</sup> lorsqu'il s'agit d'administrations ou bien de grandes entreprises bénéficiant d'une bonne notation, dans la mesure où il n'existe pas de risque avéré d'irrecouvrabilité. Cette pratique s'inscrit dans le cadre de l'exception prévue par l'article 3 du règlement n°2002-03 du Comité de la réglementation comptable, selon lequel il peut être dérogé à la règle du déclassement

<sup>15</sup> Taux calculé à partir des données BAFI.

<sup>16</sup> Source : rapport annuel 2006 de la Commission bancaire.

<sup>17</sup> Et conformément aux conclusions de l'enquête précédente.

<sup>18</sup> Ou bien 9 mois dans le cas des administrations.

lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur.

Certains établissements en revanche indiquent procéder au déclassement systématique des créances impayées au-delà des délais prévues par le règlement précité. Les modalités de déclassement des créances litigieuses semblent également différer d'un établissement à l'autre. Les critères d'appréciation du caractère litigieux d'une créance mériteraient souvent d'être définis plus précisément dans les procédures.

Enfin, il convient de noter que l'application du principe de contagion, lorsqu'il est strictement appliqué, peut entraîner une hausse du déclassement des encours en créances douteuses.

Au final, les pratiques divergentes de déclassement au regard de la qualité des débiteurs (acheteurs) et de l'application de la contagion (créances) expliquent en partie les écarts significatifs de taux de douteux entre les factors et rendent très délicate la comparaison entre établissements.

## **2.7. PROVISIONNEMENT**

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes<sup>19</sup> s'établit à 28,6% à fin 2006 contre 33% en 2005. Ce taux est traditionnellement faible en matière d'affacturage (33% contre 62% pour l'ensemble des établissements de crédit en 2005 et 63% en 2006<sup>20</sup>) en raison des garanties susceptibles d'être mises en œuvre (assurances crédit, délégations de police d'assurance obtenues des adhérents, garanties bancaires, conventions de partage du risque avec les réseaux apporteurs, etc.). Ainsi, dans la quasi-totalité des cas (90%), les factors déclarent ne pas porter seuls le risque sur les débiteurs (contrat sans recours). En revanche ils portent seuls les risques sur les adhérents dans plus de la moitié des cas.

Le taux de provisionnement est très lié à la politique de déclassement : plus les établissements déclassent de façon extensive, moins ils provisionnent et inversement.

---

<sup>19</sup> Établissements ne réalisant que des opérations d'affacturage.

<sup>20</sup> Données provisoires BAFI à fin avril 2007 (cf. annexe 7).

## TROISIEME PARTIE

### LES RESULTATS DES ENTREPRISES D'AFFACTURAGE

#### 3.1. DES PERFORMANCES GLOBALES SATISFAISANTES

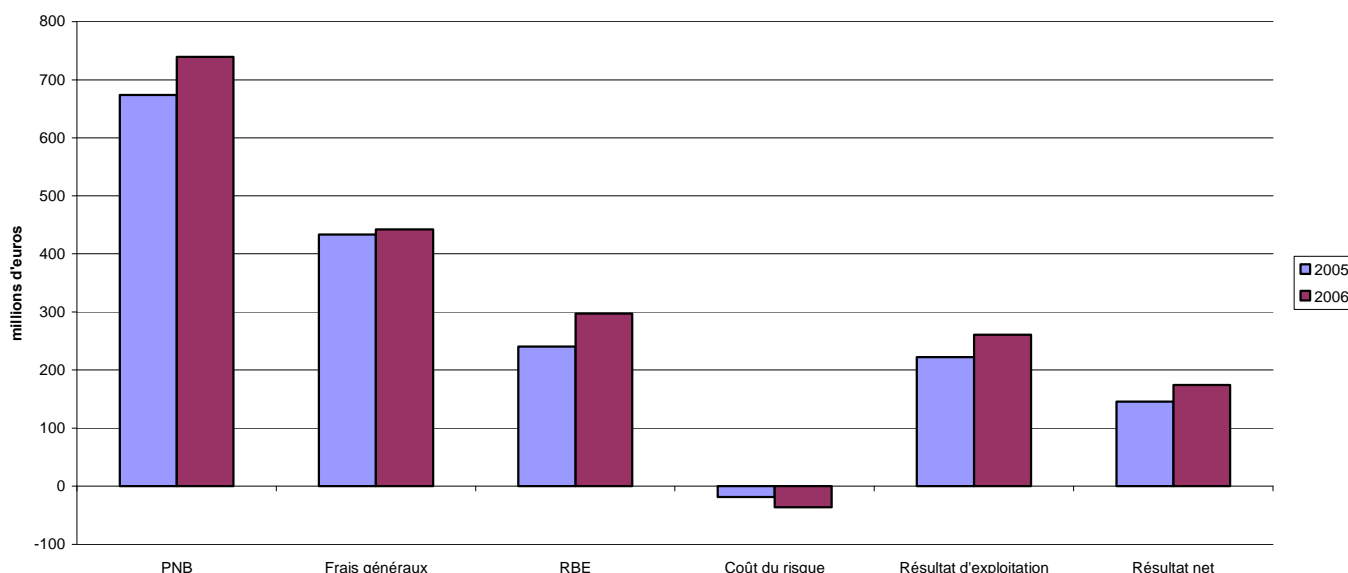
L'exercice 2006 est marqué par une progression sensible des revenus et des résultats des sociétés d'affacturage.

Globalement, les 15 établissements dont l'affacturage est l'activité principale ont enregistré une progression de 10% de leur PNB, qui a atteint 739 MEUR<sup>21</sup>. Cette performance est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des établissements de crédit (15,4%)<sup>22</sup>.

La hausse de l'activité ayant pu être absorbée sans accroissement significatif des structures, le secteur enregistre dans l'ensemble une amélioration de la rentabilité. Le coût du risque, qui demeure limité, a néanmoins augmenté sensiblement par rapport à 2005.

Au total, les 15 établissements étudiés ont constaté un bénéfice de 174 MEUR, en progression de 20% sur un an.

Soldes intermédiaires de gestion



Source : Comptes de résultat publiables (états 4290)

#### 3.2. LE NIVEAU DES MARGES S'EST AMELIORE

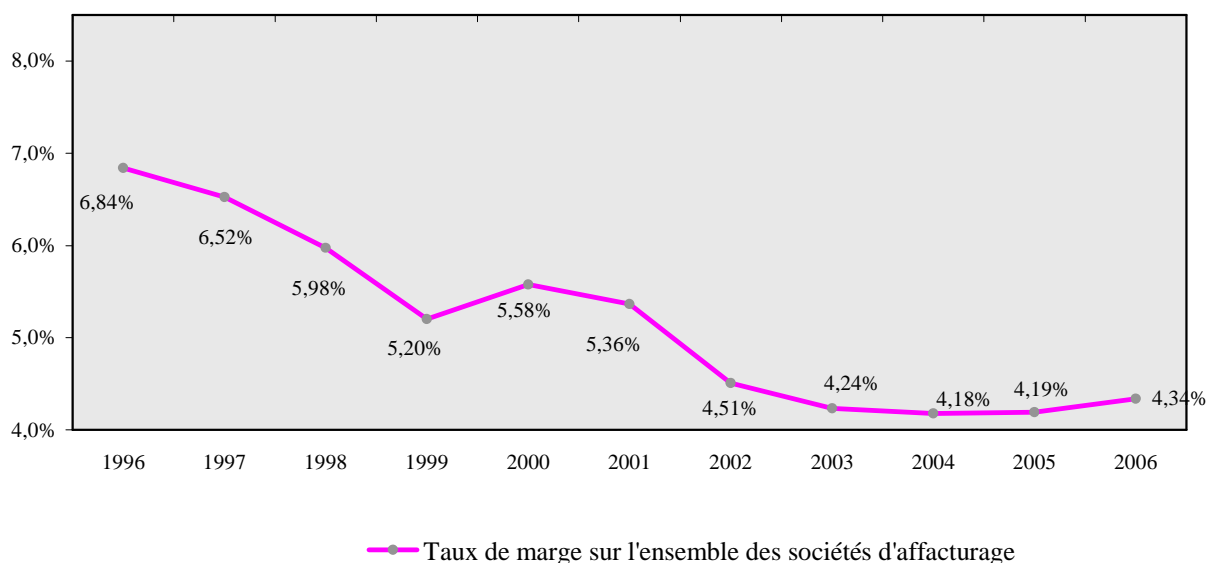
<sup>21</sup> Cette globalisation ne tient compte que des résultats sur base individuelle, et ne tient donc pas compte –hormis au travers des dividendes perçus– des résultats des filiales à l'étranger.

<sup>22</sup> Source : rapport annuel 2006 de la Commission bancaire.

L'analyse détaillée des revenus de l'ensemble des établissements participant à l'enquête<sup>23</sup> fait ressortir une progression des revenus des opérations d'affacturage de 21% (1,05 GEUR contre 862 MEUR en 2005<sup>24</sup>), plus rapide que la hausse du volume de créances traitées (+13,4%). Dans un contexte de hausse des taux de marché à court terme, le taux apparent moyen des opérations d'affacturage ressort en augmentation pour atteindre 3,70% contre 3,34% en 2005.

Le taux de marge -mesuré par le rapport entre le PNB et l'encours total des opérations d'affacturage- dégagé par les 24 factors étudiés, s'est amélioré pour s'établir à 4,34% contre 4,19% en 2005<sup>25</sup>.

### Evolution du taux de marge des opérations d'affacturage



### 3.3. LA RENTABILITE D'EXPLOITATION PROGRESSE

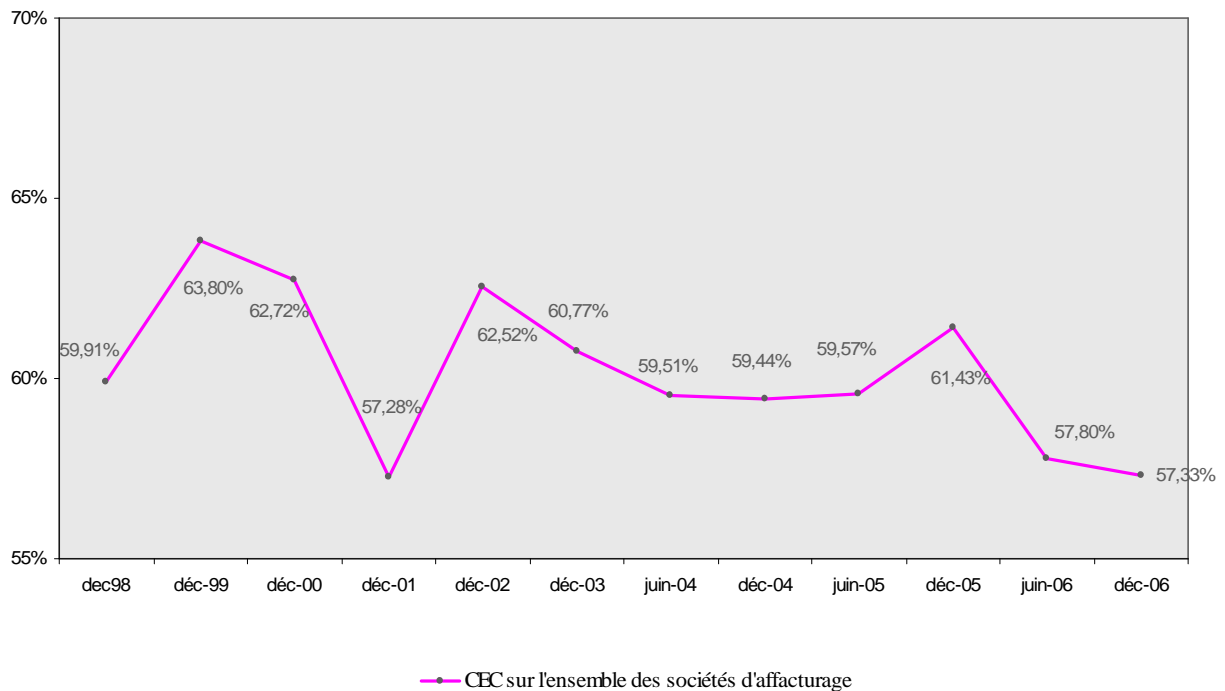
La hausse du volume d'activité s'est accompagnée d'une quasi-stabilité des frais généraux, ce qui a permis à l'ensemble du secteur d'enregistrer une diminution sensible du coefficient d'exploitation courante, qui s'établit à 57,3% contre 61,4% en 2005. L'observation de cet indicateur sur une longue période met en lumière un accroissement tendanciel de la rentabilité, qui traduit les gains de productivité importants réalisés par la profession.

<sup>23</sup> 24 établissements

<sup>24</sup> Données pondérées en fonction du poids de l'encours de créances acquises sur le total des opérations avec la clientèle figurant à l'actif du bilan pour les factors ne réalisant pas uniquement des opérations d'affacturage.

<sup>25</sup> 4,18 % en 2004 et 4,24 % en 2003.

### Evolution du coefficient d'exploitation courante



### 3.4. LE COUT DU RISQUE, BIEN QUE LIMITE, EST EN AUGMENTATION NOTABLE

Le coût du risque constaté par les 15 "facteurs purs" a augmenté de 95% en 2006 par rapport à 2005, pour atteindre 36,3 MEUR contre 18,6 MEUR en 2005. Les pertes subies demeurent relativement faibles au regard du PNB (4,9% en 2006 contre 2,8%), mais traduisent une inflexion notable après plusieurs années de réduction des risques. Rapporté à l'encours moyen de financement<sup>26</sup>, le coût du risque ne représente encore que 0,21% en 2006 contre 0,12% en 2005.

Contrairement à 2005, des pertes auraient été constatées dans le cadre de contrats en gestion déléguée. Par ailleurs, la part dans les pertes des contrats avec recours<sup>27</sup> a nettement progressé en 2006, ce qui témoigne du fait que les pertes subies ont principalement été la conséquence de la défaillance d'adhérents.

Pertes en %	2006	2005
Contrats en full factoring	51	90
Recouvrement et financement	39	10
Gestion déléguée	10	0

En effet, selon les réponses au questionnaire, 70% des pertes constatées seraient imputables au défaut de l'adhérent. A cet égard, les établissements recensent un nombre de cas de « fraudes<sup>28</sup> » en nette augmentation par rapport à 2005 (312 cas contre 111), pour un total de pertes finales brutes multiplié par cinq (23 MEUR contre 4,6 MEUR en 2005).

<sup>26</sup> Moyenne arithmétique des encours en début et en fin d'exercice.

<sup>27</sup> Le factor ne garantit pas le paiement des créances par le débiteur.

<sup>28</sup> Sont qualifiés de fraudes les cas dans lesquels le client cède des créances non valides (créances fictives, anticipations de factures, double mobilisation de la même facture auprès de deux établissements différents, etc.).

# QUATRIEME PARTIE

## CONTRÔLE INTERNE

### 4.1. CONTENU DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE CONTROLE INTERNE

D'une façon générale, la qualité de l'information contenue dans les rapports annuels sur le contrôle interne est très diverse suivant les établissements. C'est ainsi le cas des conclusions des audits internes réalisés, qui sont rapportées de façon détaillée par certains établissements, et abordés de façon très succincte par d'autres.

Des actions sont systématiquement entreprises pour demander que les rapports soient complétés à l'avenir. Il a par ailleurs été demandé à plusieurs établissements, notamment dans le cadre de réunions avec les responsables, d'apporter un éclairage particulier sur la qualité des portefeuilles d'engagement et leur évolution, et de décrire de façon plus précise les dispositifs de contrôle permanent des risques de crédit.

### 4.2. PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Caractérisée par la gestion d'un volume important de flux et le recours à des processus largement industrialisés, l'activité des sociétés d'affacturage est par nature fortement exposée aux risques de perturbations qu'entraînerait une indisponibilité prolongée des moyens d'exploitation. La préparation et la révision régulière de plans de continuité d'activité (PCA) destinés à assurer en cas de crise majeure le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service essentielles, constituent donc un sujet prioritaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, des dispositions règlementaires<sup>29</sup> imposent notamment aux établissements de crédit de disposer de PCA formalisés et de s'assurer que leur organisation et la disponibilité de leurs ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une appréciation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité.

Les informations communiquées à ce sujet dans les rapports annuels sur la mesure et la surveillance des risques transmis au titre de l'exercice 2005<sup>30</sup>, soit plus d'un an après l'entrée en vigueur des obligations réglementaires en la matière, sont dans la majorité des cas apparues nettement insuffisantes pour conclure que des actions adéquates ont été engagées :

- seuls 40% des établissements ont décrit les modalités du projet ayant conduit à la définition du PCA (en communiquant par exemple le budget dédié, les effectifs impliqués, la méthodologie suivie, le planning du projet, etc.) ;

---

<sup>29</sup> Article 14-1 du règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, relatif au contrôle interne.

<sup>30</sup> L'étude transversale a porté sur les rapports remis par les 15 "facteurs purs".

- le nom du responsable du PCA et des membres de la cellule de crise n'ont été communiqués que dans 13% des cas ;
- si 80% des établissements ont affirmé avoir réalisé un test des PCA, des informations concrètes sont rarement communiquées sur le contenu du PCA mis en place :
  - les scénarii envisagés (précisés dans 34% des rapports),
  - les activités identifiées comme prioritaires (20%)
  - les délais de mise en œuvre du plan (20%)
  - les délais prévisionnels de retour à une activité normale (7%)
  - les résultats des tests réalisés au cours de l'exercice (27%)

## ANNEXE 1

### Ratios moyens de l'ensemble des établissements de crédit et du sous-groupe 542 au 31/12/2006

En pourcentage (sauf indication contraire)	Ratios moyens des établissements de crédit	Ratios moyens du Groupe 542 (*)
1 - Taille globale (en milliards d'euros)	7,7	0,9
2 - Évolution de la taille globale	22,4	23,3
3 - Poids du réseau étranger	18,6	0,6
4 - Importance de l'activité métropolitaine en devises	17,3	1,5
5 - Importance des emplois interbancaires	29,2	7,9
6 - Évolution des emplois interbancaires	13,7	85,3
7 - Part des créances douteuses brutes	2,8	4,9
8 - Évolution de la part des créances douteuses brutes	- 0,5	0,3
9 - Taux de provisionnement des créances douteuses	63,0	30,8
10 - Évolution du taux de provisionnement des créances brutes	0,4	- 6,5
11 - Taux de provisionnement de l'encours brut	1,8	1,5
12 - Importance des fonds propres comptables	4,3	7,0

(\*) Groupe 542 : groupe homogène constitué des 19 établissements spécialisés dans l'affacturage

Source : Service des Etudes Bancaires (données provisoires à fin avril 2007)



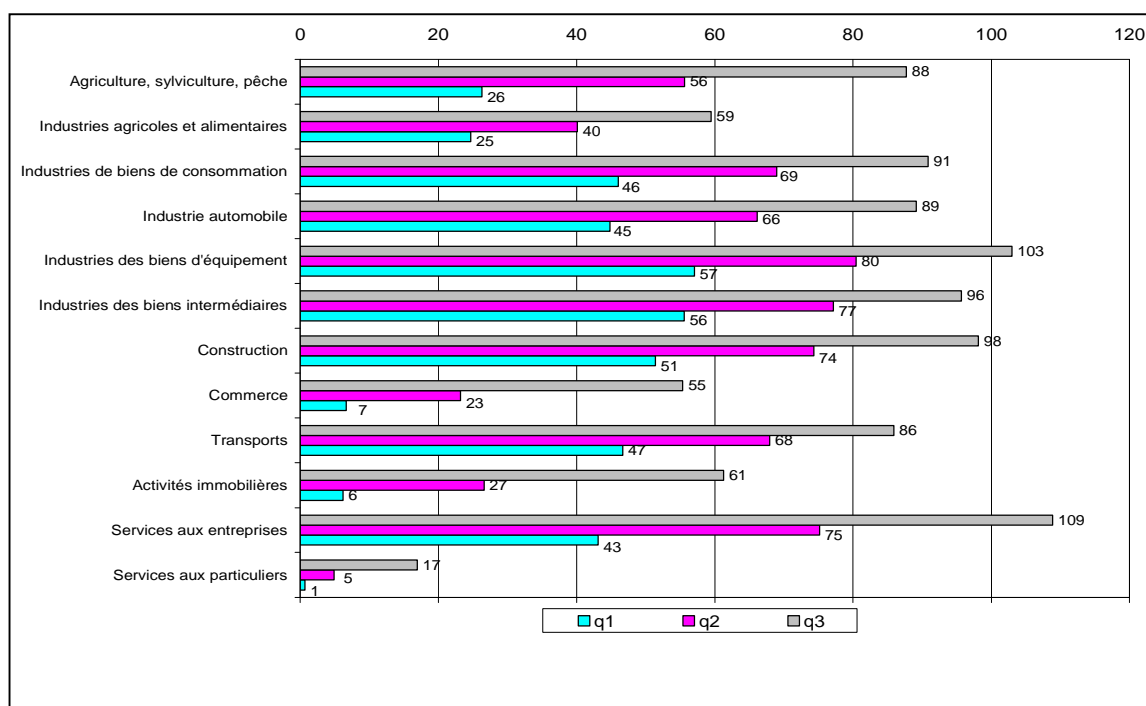
## ANNEXE 2

### DELAIS CLIENTS MOYENS (EN JOURS) PAR SECTEUR ET PAR EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2005 HORS AFFACTURAGE

2 005	Total	Effectifs		
		< 20	< 500	>=500
Industrie automobile	67,7	68,3	67,8	64,1
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	73,3	58,9	78,3	105,3
Industrie des équipements mécaniques	82,4	79,7	85,3	80,9
Industrie des équipements électriques et électroniques	81,8	78,5	84,9	95,6
Métallurgie et transformation des métaux	79,2	79,6	79,0	67,2
Commerce de gros	58,5	57,6	61,2	51,6
Conseil et assistance	81,8	76,4	95,9	89,4

Source : BDF - Extrait de l'étude sur les délais de paiement 1996 à 2005

### Dispersion des délais clients par secteur en 2005



Source : Extrait du bulletin n° 156 de décembre 2006 de la Banque de France  
Champ : Entreprises de plus de 0,75 MEUR de chiffre d'affaires

## ANNEXE 3

### Répartition des risques sectoriels des principaux factors

Secteurs d'activité	déc-06 (En MEUR)
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	2 709,72
Travail des métaux	1 184,00
Services fournis principalement aux entreprises	1 130,98
Industrie automobile	680,23
Industrie du caoutchouc et des plastiques	658,47
Métallurgie	522,46
Activités informatiques	512,61
Industries alimentaires	509,85
Industrie du papier et du carton	356,38
Fabrication de machines et équipements	334,47
Édition, imprimerie, reproduction	289,79
Fabrication de meubles ; industries diverses	281,44
Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	272,57
Transports terrestres	266,12
Commerce et réparation automobile	265,06
Fabrication de machines et appareils électriques	244,94
Construction	244,48
Industrie chimique	243,21
Industrie textile	216,93
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	215,63
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	190,43
Fabrication d'autres matériels de transport	132,61
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	118,00
Services auxiliaires des transports	110,04
Industrie de l'habillement et des fourrures	97,79
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	97,15
Non affecté	58,29
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	52,05
Intermédiation financière	43,37
Location sans opérateur	43,08
Récupération	29,89
Activités récréatives, culturelles et sportives	28,53
Industrie du cuir et de la chaussure	24,60
Assainissement, voirie et gestion des déchets	18,69
Agriculture, chasse, services annexes	16,77
Éducation	16,24
Autres industries extractives	13,47
Postes et télécommunications	13,38
Hôtels et restaurants	6,67
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	4,11
Transports par eau	4,09
Transports aériens	2,70
Recherche et développement	2,51
Santé et action sociale	2,15
Services personnels	1,79
Activités immobilières	1,57
Extraction de houille, de lignite et de tourbe	1,41
Autres secteurs	2,18
<b>TOTAL</b>	<b>12 272,85</b>

Source : Déclarations au Service central des risques de la Banque de France  
(secteur d'activité de l'adhérent)

## ANNEXE 4

### Crédits bancaires par secteurs aux entreprises comparés aux encours déclarés par les factors pour décembre 2006

Secteurs d'activité	Crédits bancaires factors en MEUR	Crédits bancaires totaux en GEUR	%
Non affecté	58,3		
Pêche, aquaculture	0,2	1,0	0,02%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,5	27,3	0,00%
Santé et action sociale	2,1	46,1	0,00%
Hôtels et restaurants	6,7	20,7	0,03%
Industries extractives	14,0	11,6	0,12%
Éducation	16,2	2,9	0,56%
Agriculture, chasse, services annexes, sylviculture	21,0	41,1	0,05%
Activités financières	43,4	198,8	0,02%
Services collectifs, sociaux et personnels	50,0	22,8	0,22%
Construction	244,5	35,7	0,68%
Transports et communications	396,0	89,0	0,44%
Immobilier, locations et services aux entreprises	1 691,0	584,0	0,29%
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	3 027,0	115,6	2,62%
Industries manufacturières	6 701,0	140,6	4,77%
Divers		172,4	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>12 271,9</b>	<b>1 509,6</b>	<b>0,81%</b>
dont court terme	12 271,9	243	

Sources : SCR et Statistiques BDF

## ANNEXE 5

### DENOMBREMENT ET EVOLUTION DES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES

Les entreprises défaillantes, au cours d'une année civile N (en ouverture de procédure judiciaire), sont identifiées grâce à la collecte exhaustive des événements judiciaires par la Banque de France auprès des greffes des tribunaux de commerce ou des TGI. La date retenue est celle du prononcé du jugement.

En décembre 2006, le nombre de défaillances d'entreprises, en cumul sur les douze derniers mois, s'est établi en France à 47 078, contre 49 147 un an auparavant, en diminution annuelle de - 4,2 %.

En termes de rythme annuel de croissance, la diminution du nombre de défaillances a été particulièrement marquée dans les secteurs des transports (- 18,5 % après + 0,6 % en décembre 2005), de l'industrie manufacturière (- 7,3 % contre - 4 %) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (- 6,5 % après - 4,4 % en 2005). Les autres secteurs ont également connu, en glissement annuel, un recul -notamment ceux du commerce et de la construction (respectivement : - 4,5 % après + 3,8 % en 2005 et - 2,4 % après + 5,1 % en 2005)- contrastant, à l'exception du secteur des activités immobilières, avec la hausse enregistrée au même trimestre de l'année précédente.

Si le phénomène de baisse persiste par rapport à l'année précédente, son rythme se ralentit néanmoins sur les trois derniers mois. Seul le secteur des transports se démarque par une amplification du mouvement de baisse du nombre de défaillances.

#### Nombre de défaillances d'entreprises – Données brutes

(Nombre en unités et taux de croissance en pourcentage)

Secteurs d'activité	Cumul de 12 mois			Glissement annuel (*)	
	jan.03- déc.04	jan.04- déc.05	jan.05- déc.06	déc-05	déc-06
Agriculture, sylviculture, pêche (EA)	1 810	1 731	1 618	-4,4	-6,5
Industrie Manufacturière (EH)	5 742	5 510	5 106	-4,0	-7,3
Construction (EH)	10 479	11 017	10 753	5,1	-2,4
Commerce (EJ)	11 739	12 180	11 631	3,8	-4,5
Transports (EK)	1 991	2 003	1 633	0,6	-18,5
Services aux entreprises (EN)	6 280	6 352	6 215	1,1	-2,2
Services aux particuliers (EP)	7 293	7 395	7 093	1,4	-4,1
Activités immobilières (EM)	1 461	1 432	1 346	-2,0	-6,0
Autres (**)	1 480	1 527	1 683	3,2	10,2
<b>TOTAUX</b>	<b>48 275</b>	<b>49 147</b>	<b>47 078</b>	<b>1,8</b>	<b>-4,2</b>

Source et réalisation : Banque de France - Observatoire des entreprises

(\*) Cumul des 12 derniers mois rapporté à celui du même mois un an auparavant.

(\*\*) Autres secteurs : Énergie (EG) + Activités financières (EL) + Éducation (EQ) + Administration (ER)

#### Etat des défaillances d'entreprises par secteurs

	2005	2006										
	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.
Agriculture	138	135	138	146	140	139	136	117	133	114	112	132
Industrie	458	385	416	401	399	426	430	445	472	435	450	430
Agriculture et alimentaire	126	87	88	92	77	100	105	111	103	99	106	100
Biens de consommation	129	114	115	126	125	123	138	136	147	141	132	133
Automobile	6	7	3	3	4	7	10	5	1	5	5	13
Biens d'équipement	68	86	103	79	75	83	74	80	88	78	88	79
Biens intermédiaires	129	91	107	101	118	113	103	113	133	112	119	105
Construction	862	798	828	897	835	846	894	905	902	901	928	972
Commerce	964	942	914	940	886	945	1007	979	1023	1002	971	1018
Transports	153	141	140	150	127	135	133	137	141	137	132	131
Activités immobilières	124	101	97	115	97	126	109	111	134	119	111	100
Services aux entreprises	480	518	514	514	477	524	497	475	512	528	533	548
Services aux particuliers	582	573	499	584	579	606	587	616	637	616	604	632